



Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie

4441 - Subventions aux associations œuvrant dans le domaine gériatrique

Répartition de l'enveloppe de fonctionnement en faveur d'actions dans le domaine des personnes âgées.

Rapport n° CP/2015/517

Service gestionnaire :

Service pilotage et système d'information

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution d'une subvention de fonctionnement à une association œuvrant dans le domaine des personnes âgées.

J'ai l'honneur de vous soumettre une demande de subvention de fonctionnement en faveur de l'association ABRAPA accueil de jour Maryse BASTIE.

Créé en 1997 pour favoriser les rencontres, rompre l'isolement social, l'accueil de jour Maryse BASTIE propose un ensemble d'activités à destination des personnes âgées de Strasbourg et environs. Contrairement aux accueils de jour dédiés aux personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, Maryse BASTIE est destiné à un public isolé socialement.

Sa capacité d'accueil est de 20 personnes.

Les prestations et activités proposées sont conçues pour répondre aux objectifs suivants :

- permettre un accueil à la journée, une ou plusieurs fois par semaine,
- chercher à maintenir les activités physiques, mentales ainsi que la vie sociale des personnes âgées.

Le bilan de l'année 2014 fait apparaître que 73 personnes ont pu être accueillies (contre 83 en 2013), dont 30 personnes habitant au Neuhof et 30 au Neudorf ou à la Meinau.

Le budget de l'accueil de jour pour 2015 est de 246 596 € dont 169 810 € de frais de personnel. L'association est subventionnée à 50 % par le Conseil départemental et à 50 % par la ville de Strasbourg. La demande 2015 de l'association est de 97 650 €.

Pour 2015, il est proposé de reconduire le montant 2014 diminué de 5 %, soit 91 846 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
31919	65-6574-53	223 923,00 €	213 823,00 €	91 846,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 91 846 € à l'Association d'Aide et Services à la Personne - ABRAPA - Accueil de Jour Maryse Bastié,

- autorise le président du Conseil Départemental à signer la convention d'attribution de subvention entre le département et " l'Association d'Aide et Services à la Personne - ABRAPA - Accueil de Jour Maryse Bastié, jointe en annexe

Strasbourg, le 15/10/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY